

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04.02.2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

Étaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès, ZAVARD Elisabeth. Messieurs TARILLON Lucien, PIVEC Denis, KLOSE Raymond, APPEL Patrick, HUBER Denis.

Était Absent : M. FLAUSSE Emmanuel (procuration à M. APPEL Patrick)

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

- 2025-02-01 : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle 719 section 9 au profit de la Société FRAMAFER.
- 2025-02-02 : Enquête publique unique relative au projet de décarbonation et pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la Société AGC Glass Seingbouse sur les communes de Seingbouse et Farébersviller.
- 2025-02-03 : Location et maintenance des photocopieurs de l'école primaire et de la mairie.
- 2025-02-04 : Changement de destination d'un bâtiment communal : L'ancien dépôt d'incendie en Maison des associations.
- 2025-02-05 : Prise en charge des frais de fonctionnement – eau, électricité et chauffage – des bâtiments communaux destinés aux associations.
- 2025-02-06 : Subvention en faveur de l'Amicale des porte-drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes français de Forbach Moselle-Est.
- 2025-02-07 : Subvention en faveur de l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Cocheren.
- 2025-02-08 : Subvention en faveur de l'Association des Sous-Officiers de réserve de Saint-Avold et environ.
- 2025-02-09 : Participation financière au Centre aéré de Cocheren – ASBH. Année 2025.
- 2025-02-10 : Avis sur l'ouverture d'une deuxième M.A.M. sur la commune.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-01 : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle 719 section 9 au profit de la Société FRAMAFER.

La commune de BENING.LES.ST.AVOLD est propriétaire de la parcelle section 9 n° 719 située derrière le pont de la ligne Haguenau - Hargarten – Falck.

Dans le cadre du projet d'extension de la Société FRAMAFER, cette dernière demande un droit de passage sur la parcelle concernée afin de pouvoir accéder au site de l'ancien dépôt SNCF.

La servitude à constituer sur la parcelle section 9 n° 719 est décrite comme suit : une servitude de passage et de réseaux fonds servant pour un accès au profit des parcelles section 9 n° 718 et 716 fonds dominant.

Le bénéficiaire de la servitude supportera le coût des travaux liés aux éventuelles dégradations qui pourraient être commises sur l'assiette de la servitude.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Elle sera établie par acte notarié dont les frais seront supportés par le bénéficiaire de la servitude.

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune ».

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE d'approuver la constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, sur la parcelle communale cadastrée section 9 n° 719 au profit de la parcelle section 9 n° 718 -716
- PRECISE que cette servitude s'effectuera sous forme d'acte notarié et que les frais d'acte et autres frais afférents, seront à la charge du demandeur,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte et document en relation avec cette opération.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-02 : Enquête publique unique relative au projet de décarbonation et pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la Société AGC Glass Seingbouse sur les communes de Seingbouse et Farébersviller.

Par arrêté préfectoral n°2024-DCAT-BEPE-245 du 14 novembre 2024, le Préfet de la Moselle a prescrit, du lundi 16 décembre 2024 au mardi 21 janvier 2025 inclus, l'ouverture d'une enquête publique unique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet de décarbonation - Efficacité énergétique et changement de combustible pour l'alimentation du four de fusion, et des demandes de permis de construire pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la société AGC Glass Seingbouse sur les communes de Seingbouse et Farébersviller.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : Barst, Béning-lès-St-Avold, Betting, Cappel, Cocheren, Farébersviller, Farschviller, Guenviller, Henriville, Macheren, Seingbouse et Théding.

La commune de Seingbouse a été désignée comme siège de l'enquête. Le public a pu consulter les dossiers relatifs à ce projet et consigner ses observations et propositions selon les modalités présentées dans l'avis d'enquête publique unique publié et/ou affiché notamment dans chaque commune concernée et à la Préfecture de la Moselle.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet présenté par la Société AGC Glass Seingbouse.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- n'a aucune observation à formuler et émet un avis favorable à ce projet

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-03 : Location et maintenance des photocopieurs de l'école primaire et de la mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le photocopieur de l'école primaire ne fonctionne plus correctement et qu'il convient de le changer. Le contrat de location des photocopieurs de la mairie et de l'école primaire arrivant à échéance en juin, nous avons sollicité plusieurs devis.

Actuellement le montant de la location trimestrielle s'élève à 1 234.89 € H.T. auprès de la Société RICOH.

Madame le Maire fait part des propositions reçues par 5 Sociétés : TOSHIBA, CANON, SCAN BUREAUTIQUE, ATMOSPHERE et RICOH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir la Société TOSHIBA REGION NORD EST avec la proposition suivante pour les 2 photocopieurs pour un engagement sur 21 trimestres :
 - 759 € H.T. pour la location trimestrielle
 - coût de la copie noir et blanc : 0.0035 € H.T.
 - coût de la copie couleur : 0.035 € H.T.
 - Installation : 225 € H.T.
 - L'engagement de solder le contrat de RICOH

- DIT que le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2025
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-04 : Changement de destination d'un bâtiment communal : L'ancien dépôt d'incendie en Maison des associations.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'ancien dépôt d'incendie est vide depuis janvier 2023 et que ce bien pourrait être destiné à être une maison des associations.

Elle informe le Conseil Municipal que la Commune peut mettre à disposition d'une ou plusieurs associations un bien immobilier mais que cette affectation temporaire nécessite la décision de l'autorité administrative, propriétaire du bien et la signature d'une convention liant la collectivité publique et les associations utilisatrices. Cette dernière permet de préciser les conditions d'utilisation, la description des activités autorisées, la responsabilité de chacun, la prise en charge des frais de fonctionnement, sa durée

Madame le Maire demande aux Conseillers municipaux leur avis sur le projet de changement de destination de l'ancien dépôt d'incendie en Maison des Associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE,

- D'APPROUVER le changement de destination de l'ancien dépôt d'Incendie en Maison des Associations
- DEMANDE à Madame le Maire de prendre contact avec toutes les associations afin d'étudier avec elles les modalités d'utilisation du bâtiment en vue de préparer la convention à soumettre au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-05 : Prise en charge des frais de fonctionnement –eau, électricité et chauffage des bâtiments communaux destinés aux associations.

VU l'accord de l'assemblée délibérante de mettre à disposition l'ancien dépôt d'incendie aux associations de la commune le souhaitant, Madame le Maire propose de garder à la charge de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD les frais suivants : l'eau, l'électricité et le chauffage pour la maison des associations et les bâtiments du complexe sportif rue du stade.

Cette prise en charge sera encadrée et les détails seront notés dans la convention à mettre en place pour la maison des Associations et le complexe sportif rue du Stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE,

- La prise en charge des frais d'électricité, de chauffage et d'eau de la maison des associations et des bâtiments communaux du complexe sportif rue du Stade.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2025-02-06 : Subvention en faveur de l'Amicale des porte-drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes français de Forbach Moselle-Est.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le versement d'une subvention en faveur de l'Amicale des Porte-Drapeaux Anciens Combattants et Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle Est.

Cette association a transmis le devoir de mémoire des plus jeunes en s'associant à la commémoration de la libération de notre commune qui s'est déroulée en date du 1^{er} décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE l'octroi d'une subvention de 100 € en faveur de cette association.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-07 : Subvention en faveur de l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Cocheren.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de guerre de Cocheren pour leur participation régulière aux commémorations patriotiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 100 € (cent Euros) en faveur de cette association

2025-02-08 : Subvention en faveur de l'Association des Sous-Officiers de réserve de Saint-Avold et environ.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention à l'Association des Sous-Officiers de réserve de Saint-Avold et environ pour leur participation régulière aux commémorations patriotiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 100 € (cent Euros) en faveur de cette association.

2025-02-09 : Participation financière au Centre aéré de Cocheren – ASBH. Année 2025

Madame le Maire demande aux Conseillers Municipaux si la participation financière à l'accueil des enfants domiciliés dans la commune pour les vacances d'été et de la Toussaint est maintenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de reconduire la participation financière au Centre aéré de Cocheren pour les vacances d'été et de la toussaint 2025.
- FIXE la participation à 3 € (trois Euros) par jour et par enfant
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir
- IMPUTE cette dépense au budget 2025.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 04.02.2025

2025-02-10 : Avis sur l'ouverture d'une deuxième M.A.M. sur la commune.

Madame le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la demande de Mmes WEBER Myriam et RICHARD Audrey pour l'ouverture d'une M.A.M. sur la Commune.

Après avoir étudié l'offre existante en termes d'accueil des jeunes enfants que ce soit M.A.M. ou Assistants Maternels à domicile agréés, il s'avère qu'il reste des places disponibles.

Par ailleurs, l'emplacement prévu soulève un problème d'accès et de stationnement.

Madame le Maire propose de donner un avis défavorable à l'ouverture d'une deuxième M.A.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mrs HUBER Denis, APPEL Patrick qui a procuration) et une ABSTENTION (M. KLOSE Raymond)

- DONNE un avis défavorable à l'ouverture d'une deuxième M.A.M. sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30